

Compte-rendu de la séance du 17 octobre 2016

La séance est ouverte à 18h30.

Présents :

Les représentants de la Mairie : M Voy (maire), Mmes Gaudin-Lesurtel.

DDEN : M. Gautreault

Les enseignants : Mmes Lacombe, Gonord, Claveau, Gaillard, Gailledrat, Luque et Girardeau .

Les représentants des parents d'élèves : Mmes Bachelier, Blanchard, Pitaud, Thébault, Retailleau, Rouvreau, Baudouin, , Garnier et Grellier V et M. Robert.

ATSEM : Mmes Bouleau, Boutet et Robin.

Cantinière : Mme Monnier.

Excusés : Mme. Clisson (Inspectrice Départementale) ; Mme Bonneau et M. Girardeau(enseignants) ; Les membres du RASED ; Mme Mahu, Devincenzi (représentant des parents d'élèves) Mme Lacombe arrivera en retard.

Madame Luque souhaite la bienvenue aux nouvelles personnes et rappelle le rôle du conseil d'école. Elle signale aussi que les parents suppléants sont invités comme les parents titulaires mais que si vote il y a, seuls les titulaires auront le droit de vote ou le suppléant du titulaire absent.

1) Résultat des élections

218 inscrits ; 107 votants ; 12 bulletins blancs ou nuls soit 49,08% de votants.

2) La sécurité

Depuis le début de l'année scolaire, deux exercices ont été effectués.

-Le premier, le 29 septembre, un exercice incendie, dont le déroulement s'est effectué sans incident en 3 minutes ; une remarque concerne la classe de CM qui est éloignée du bâtiment principal, autonome au niveau de l'alerte, qui n'a pas entendu le signal. L'alarme doit aussi être déclenchée dans ce bâtiment.

-Le second, le 12 octobre, un exercice intrusion où toutes les classes sauf celle de Mme Luque rejoignent le parvis de la mairie par 2 itinéraires différents : les classes de maternelle et CM par la rue du Thouet et celles de GS au CE1 par l'avenue de l'Atlantique. Les élèves de CE2 ont été invités à se mettre sous leur table.

Tout s'est bien passé, mis à part que les collègues ont oublié de prendre avec eux les PAI des élèves concernés ; il faudra y penser lors des simulations suivantes. De même que pour l'incendie, le signal sonore, n'est pas entendu par la classe de CM, ni par les classes de l'ancien couloir.

3) Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école qui fait référence au règlement départemental est sensiblement le même que celui rédigé l'an passé.

Le règlement intérieur de l'école, ainsi que la charte de la laïcité seront publiés sur le site de l'école ; les parents devront signer un coupon mentionnant qu'ils en ont bien pris connaissance ; seuls les parents qui en feront la demande auprès de la directrice recevront un support papier.

Après lecture des différents points, l'assemblée reconnaît ce règlement et le vote à l'unanimité

4) Effectifs et répartition

Mme Gaillard + Mme Boutet		Mme Gonord + Mme Robin		M. Girardeau + Mme Bouleau (que les matinées)		Mme Claveau remplacée par Mme Gailledrat les mardis		Mme Luque remplacée par Mme Bonneau les lundis et mardis après- midis et un mercredi matin sur deux		Mme Lacombe remplacée par Mme Gailledrat les lundis		Total
T.P	P.S	M.S		G.S	C.E.1	CP	C.E.1	C.E.2		C.M.1	C.M.2	
13	14			12	11	13	9			15	14	
27		23		23		22		28		29		152

L'équipe est complétée par une AVS, Mme Grapillard Corinne qui intervient auprès d'un élève de CM2 et d'un autre de CP.

152 élèves sont à ce jour, inscrits à l'école dont 139 qui ont plus de 3 ans. Le seuil d'ouverture de la 6^{ème} classe est à 140 enfants.

Les perspectives pour l'année prochaine sont encourageantes afin de maintenir cette ouverture de classe puisque 14 C.M.2 quitteront l'école et que 13 TPS sont déjà inscrits et que d'autres s'inscriront en P.S au cours de l'année. Généralement, pour avoir un ordre d'idées sur les futurs effectifs de P.S, nous multiplions par 2 le nombre de T.P.S à la rentrée.

Mme Luque informe les membres de ce conseil qu'elle a reçu un appel téléphonique d'un collectif de parents de l'école de Mongazon souhaitant une visite collective de notre école afin d'inscrire leurs enfants chez nous dans le cas de la fermeture de l'école parthenaysienne ; or certaines de ces familles sont domiciliées au Tallud. Mme Luque leur a répondu que :

- à sa connaissance, aucune décision définitive a été prise ;
- la mairie inscrit et que l'école admet ;
- une visite groupée ne lui semblait pas favorable à l'évocation de la situation de chaque enfant et donc pas répondre à la confidentialité de cette démarche ;
- les personnes domiciliées du Tallud ont un droit légitime d'inscription de leurs enfants à l'école communale.
- Si la fermeture de l'école de Mongazon se vérifie, il est souhaitable que les parents désirant inscrire leurs enfants chez nous, se fassent connaître rapidement afin d'organiser l'accueil de ces enfants et de prendre, au besoin, les mesures nécessaires.

Mme Luque fait part de son interrogation et de son inquiétude si de nombreuses familles font le choix d'inscrire leurs enfants dans notre établissement à la rentrée.

M. le Maire intervient qu'il n'y aura pas d'ouverture d'une septième classe, la CCPG refusera, ce sera une décision intercommunale. Dans un premier temps, les habitants du Tallud dont les enfants sont scolarisés à l'école de Mongazon, seront reçus par monsieur le Maire, pour connaître l'endroit choisi pour la scolarisation ultérieure de leurs enfants.

5) Projets pour l'année

Avant de parler de projets pour cette année scolaire, madame Luque voudrait évoquer quelques dysfonctionnements avec la Communauté de Communes :

- Le matériel nécessaire à un enfant qui a une reconnaissance d'handicap n'est toujours pas arrivé alors qu'il a été demandé au mois de mars. Un matériel de prêt a été livré à l'école mais il ne répond pas aux besoins de cet élève.
- Le chauffage a été long à être enclenché, et les enfants ont du travailler dans des classes où il ne faisait pas plus de 13 degrés. Face à l'inertie de la communauté de communes, monsieur le Maire a pris seul la décision de mettre en route la chaudière.
- Des étagères et panneaux de liège avaient été demandés par l'équipe enseignante lors du mois de juin, les employés communaux avaient réservé leurs journées d'intervention au sein de l'école, mais les travaux n'ont pas pu être effectués par manque de matières premières. En effet, la communauté de communes n'avait pas fait les achats nécessaires.
- Des néons , dans le couloir de la maternelle ne fonctionnent plus, la mairie a dépanné l'école en en prêtant, car la communauté de communes n'est pas en mesure de les remplacer, sachant que la demande a été effectuée depuis le mois de juin.
- La sonnette et visiophone demandés depuis le mois de février depuis la réglementation qui impose que l'école soit fermée sont en cours de commande par la communauté de communes.

M. le Maire précise que lors d'une réunion de communauté de communes, le constat est le même dans toutes les écoles ; et que pour lutter contre cette lourdeur administrative, une nouvelle procédure de fonctionnement devrait être mise en place.

Mme Luque, tient à souligner la gentillesse et la bonne volonté des agents, ainsi que de celle des élus municipaux.

- a) **Le journal scolaire** n'est plus envisagé, sous forme papier comme auparavant, mais des articles sont ajoutés régulièrement sur le site de l'école, que les parents peuvent consulter à loisirs.
- b) **USEP** : Deux rencontres sportives par classe avec d'autres écoles programmées au cours de l'année. Prêt de matériel sportif par période.

- c) **La journée du sport à l'école** : le mercredi 14 septembre les élèves ont fait des ateliers sportifs avec une autre classe, et les CE2/ CM ont fait une longue randonnée dans les chemins de la commune du Tallud.
- d) **Un cycle Rugby** pour les CM1 et CM2, la participation de la classe de CE2 a été demandée, mais nous avons à ce jour aucune réponse.

Les parents trouvent dommage que d'autres sports ne soient pas proposés, comme le hand ball ou le football. Mme Luque répond que seuls ces 2 clubs (rugby et basket) mettent gratuitement à disposition de l'école un animateur sportif, c'est pour cela qu'il n'y a pas de partenariat avec d'autres clubs. Un des parents propose d'en parler au président du club de hand de Parthenay.

- e) **Piscine** : Les CE2 vont au centre aquatique de Parthenay les jeudis jusqu'au 2 décembre ; et les GS au CE1 du 13 mars au 16 juin les lundis. Des parents agrémentés nous accompagnent, nous les en remercions.
 - f) **Gym petits** pour la classe de TPS, PS.
 - g) Fabrication du **jus de pomme** pour les M.S et G.S le lundi 17 octobre.
 - h) Une journée à **St Marc La Lande** pour les TPS, PS le 26 septembre avec une classe de La Mara.
 - i) **La semaine du goût** avec ateliers cuisine et dégustation de différentes recettes au fil du temps.
- Les parents manifestent leur déception de ne pas avoir été conviés à ce goûter.**
- j) **Fête de Noël** qui se tiendra le vendredi 16 décembre, où les enfants inviteront leurs parents à venir danser avec eux sur des musiques traditionnelles.
 - k) **Fête de fin d'année** programmée le vendredi 30 juin.
 - l) Toutes les classes de l'école participent à un **projet danse** dont le premier volet consiste en séances de danses traditionnelles (dont le professeur de danse est Romain Chéré de l'association Métime) qui se clôturera par un bal avec les parents lors de la fête de Noël ; et le deuxième volet par l'intervention pour toutes les classes d'un professeur de danse (Agnès Gelé) de la MPT de St Aubin pour mener des séances de danse, la finalité sera présentée aux parents lors de la fête de fin d'année.
 - m) La classe de CE2 participe à un **projet sur le tri des déchets**, des interventions sont menées par le CPIE et une visite du centre de tri des déchets de St Porchaire est programmée ; ainsi qu'une visite de la déchetterie de Parthenay.
 - n) Toutes les classes sont investies dans une opération **de tri des papiers**, pour être recyclés . Ces papiers seront emmenés par les élèves sous le porche de la mairie pour être confiés à l'association « Handi-chiens ».
 - o) Les classes de GS jusqu'au CE2 ont participé à un **concours d'écriture** , dont la consigne était d'écrire son plus beau rêve. Le support carte-postale sera aussi utilisé pour participer à une autre activité autour de la citoyenneté par les classe de CP jusqu'au CE2.
 - p) Dans le cadre de l'écofestival de Parthenay, les élèves des classes de GS jusqu'au CE2 ont pu bénéficier d'une intervention d'apiculteurs sur la ruche ; la classe de CE2 a aussi fait un rallye nature au plan d'eau du Tallud.
 - q) **Le conseil Municipal des Jeunes**, les élèves de CM ont été invités par la municipalité à participer à la vie de la commune en réfléchissant à certains points, en apportant des idées. Ces temps se feront sur les temps d'APS de 15h45 à 16h30.
 - r) Plusieurs classes vont bénéficier d'activités gratuites proposées par la **maison du patrimoine de Parthenay**, et financées par la communauté de communes.
 - s) **La Trame Verte et Bleue**, où la classe de CM va participer à une sortie au Tallud le 8 novembre.

Ces activités sont financées par la municipalité, l'APE et l'association USEP de l'école.

6) Cotisation USEP

Actuellement le montant des cotisations est de 12 € pour un enfant, 18 € pour deux enfants et 24 € pour trois enfants. Les finances sont saines, malgré une baisse du capital lors de cette rentrée ; et il est décidé que les montants resteront les mêmes pour cette nouvelle année. Rappel, cette cotisation sert à couvrir des frais tels que les entrées au cinéma, les adhésions à l'USEP, les transports, l'achat d'ingrédients pour la cuisine, quelques matériaux et autres....

7) Divers

Aucune question diverse n'a été transmise à la directrice.

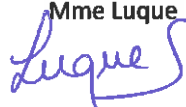
Les parents précisent que pour les conseils d'école à venir, ils essaieront de faire passer un mot auprès des parents.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil d'école se termine à 19h45.

La secrétaire de séance
Mme Claveau



La directrice
Mme Luque



Un représentant des parents
Mme Baudouin



M. Le Maire
M. Voy

